



CIRCULAIRE N°2

SOMMAIRE

§ Réforme du collège

§ Renouvellement du bureau du S2

§ **URGENT** : Vote du RAA

RÉFORME DU COLLÈGE

Après la grève du 26 janvier qui a été plus importante que celle de septembre dernier et qui montre la détermination des collègues et la réalité du refus de la réforme, l'intersyndicale nationale écrit au président de la République.

Dans le département, conformément à ce qui a été dit lors de l'AG départementale des grévistes du 26 janvier, le SNES-FSU départemental poursuit ses actions d'information en direction des parents et des citoyens pour qu'ils prennent la mesure des aspects négatifs de cette réforme. Nous appelons à multiplier les contacts avec les parents d'élèves dans les établissements pour transformer le rejet actuel de la réforme par l'opinion en mouvement de mécontentements.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU S2

En cette année de congrès le bureau de la section départementale du SNES doit être renouvelé. Les élections du nouveau bureau auront lieu au mois de mai. Les appels à constituer des listes doivent être adressés à la section départementale pour **le 9 mars 2016**.

VOTE DU RAA ET CONGRÈS ACADÉMIQUE

1. VOTES:

Dans les établissements, où il y a plusieurs syndiqués, il faut organiser le vote le plus rapidement possible (période du 20 janvier au 12 février). Vous avez jusqu'au vendredi 12 FÉVRIER 2016 dernier délai pour poster les résultats.

Vous trouverez le rapport d'activité académique, les modalités du vote, les bulletins de vote à dupliquer, la liste d'émargement et le procès-verbal de dépouillement dans le **SNES-DIJON n°95 de janvier 2016 (couverture verte)**.

Les rapports d'activité nationaux et financiers sont en supplément de l'U.S. N°757 du 19 décembre 2015.

Si vous êtes isolé, vous pouvez voter par correspondance.

2. PRÉPARATION DU CONGRÈS ACADÉMIQUE:

Le congrès académique se réunira à Dijon les 17 et 18 mars 2016, pensez à réunir le S1 de votre établissement pour élaborer des contributions qui seront discutées par le congrès et constituer la délégation (1 délégué jusqu'à 10 syndiqués, et 2 délégués de 11 à 40 syndiqués) voir **SNES-DIJON n°95 de janvier 2016**.

Bien cordialement,

Le Secrétariat Départemental

Abdelattif ATMANI, Olivier CROUZET, Jean DE ROHAN, Eric Vannier, Simon Derou